²Conférence sociale

Table ronde emploi formation professionnelle

Déclaration de la CGT,

Avec près de 5 millions de privés d'emploi, chiffre qui s'accroit de 1000 supplémentaires par jour, des annonces quotidiennes de fermetures de site, pour les salariés comme pour la CGT, le sujet n°1 de préoccupation, c'est l'emploi. Nous attendons donc beaucoup de cette table ronde. Nous attendons, comme vous l'a rappelé hier Bernadette Ségol au nom de la Conférence Européenne des Syndicats, un changement de cap car la crise économique et sociale dans laquelle le continent Européen s'enferme, la récession dans laquelle la France vient de rentrer, est directement liée aux politiques monétaires européennes et à l'austérité, et ce n'est pas la CGT qui le dit mais le FMI. Comme nous l'avons affirmé tous ensemble hier, retrouver le chemin de la croissance et de la création d'emplois, c'est adopter un plan de relance au niveau européen, c'est mettre fin aux coupes contreproductives dans les dépenses publiques et c'est adopter un contrat social européen qui permettre de rompre avec l'Europe du dumping social et fiscal.

Sortir de l'austérité, c'est aussi accepter de parler des salaires, comme mesure de justice mais aussi d'efficacité économique. C'est en ce sens qu'à la CGT nous considérons que le travail ne doit pas être considéré comme un coût mais comme une richesse. Je rappellerai 2 chiffres : 57% c'est le volume de la consommation dans le PIB, - 1,5%, c'est la baisse de pouvoir d'achat en 2012, cela fait 30 ans qu'il n'y en avait pas eu de cette ampleur. Pourtant, les salaires sont devenus le nouveau tabou. On en parlait déjà difficilement dans les entreprises et dans les branches, maintenant le gouvernement fait le choix cette année de supprimer la table ronde sur les salaires. Pire, dans sa responsabilité d'employeur, l'Etat montre un bien mauvais exemple en annonçant pour la 4e année un gel du point d'indice des fonctionnaires. Cette table ronde sur les salaires nous aurait permis de faire le bilan des engagements de l'année dernière. A cet égard, je voudrais soulever 1 point concret : les minima conventionnels inférieurs au SMIC

- **18% des branches affichent toujours des minima conventionnels inférieurs au SMIC, soit 3% de plus que l'année dernière**. Pour la CGT, il y a urgence à agir avec un dispositif légal qui assure l'alignement automatique des grilles et le maintien de la hiérarchie salariale. M. le ministre, où en est l'engagement pris lors de la précédente conférence sociale, et je cite la feuille de route, de ***« prendre les mesures législatives nécessaires pour éviter que les entreprises puissent tirer bénéfice de l'inertie des négociations de branches »*** ? M. le ministre, qu'avez-vous fait de votre engagement pris en octobre dernier devant le comité de suivi de lancer un travail sur la question du tassement des grilles et sur les trajectoires salariales ???

La conférence sociale a été rebaptisée cette année grande conférence sociale pour l'emploi, cependant, nous nous étonnons du contraste entre l'affichage et le contenu : le temps consacré à l'emploi fond comme neige au soleil, surtout le programme annoncé se limite à la mobilisation des outils existants. Pour la CGT ce n'est pas la loi, bien mal nommée « sécurisation de l'emploi » qui va permettre de lutter contre le chômage. Il convient là encore de changer de cap et d'enrichir sensiblement la boite à outils du Président de la République.

Gardons nous des faux débats. Nous avons lu comme d'habitude avec intérêt le compte-rendu de la précédente conférence de presse du MEDEF, et noté que le nouvel observatoire créé par le MEDEF pour analyser les emplois vacants démontrait que les fameux 300 000 emplois non pourvus se résumaient en fait à 70 000. Pour nous, l'enjeu de l'emploi pour les 5 millions de chômeurs ne se résume certainement pas à un manque de formation mais bien à un déficit d'emplois.

La première urgence c'est d'utiliser le levier des 200 milliards d'exonérations de cotisations sociales et fiscales qui sont consenties chaque année sans contrepartie pour les entreprises, dont 20 milliards au titre du CICE. Les premiers éléments de sa mise en place nous laissent dubitatifs : la mesure profite d'abord aux secteurs non exposés à la concurrence (seul 22% du volume pour l'industrie) et, comme le montre le rapport du médiateur inter-entreprises, est capté par les grands groupes. Ajoutons que si l'objectif est comme l'affirme le ministre de l'économie et des finances de créer 300 000 emplois (mais l'OFCE parle plutôt de 150 000 emplois), cela amène à un coût par emploi qui oscille entre 70 000 et 140 000€. Autrement dit, par saine gestion des finances publiques, mieux vaut créer des postes dans les services publics stratégiques, la recherche, la santé, l'éducation … Nous avons bien entendu ce matin l'exigence du président de la République d'évaluation des politiques publiques. Pour la CGT, cela commence par l'évaluation de l'efficacité de ces aides en terme de création d'emploi. Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail tripartite et l'instauration d'un droit de regard pour les IRP sur l'ensemble des aides dont bénéficie leur entreprise.

La 2e urgence, c'est les jeunes. Et là encore, la mobilisation des outils existants ne suffira pas, tant la situation est grave. Je me réfère au souhait du Président de la République d'être jugé sur une seule chose, sa capacité à avoir amélioré la situation des jeunes en 2017. Heureusement, il reste 4 ans, parce que cette année, la France compte 70 000 jeunes chômeurs supplémentaires par rapport à 2012…

La CGT met notamment 2 exigences concrètes sur la table :

- **Réglementer les stages, qui sont,** comme le dit la commission de lutte contre le travail illégal, **pour au moins 10% d'entre eux,** des emplois dissimulés, soit au bas mot 160 000 emplois (**plus que les emplois d'avenir !).** La CGT a été entendue par les députés qui ont repris certaines de nos propositions dans la loi Enseignement Supérieur Recherche, il faut maintenant un cadre global et nous attendons une loi dédiée.

- **Revaloriser le statut des apprentis,** pour limiter les ruptures de contrat, prendre en compte les qualifications dans la rémunération et favoriser l'accès à un emploi stable, nous rejoignons le Président de la République là-dessus. Par contre, pour ce qui est du droit de regard sur la formation, nous attendons des éclaircissements du ministre : les entreprises participent déjà fortement à la définition de la formation : elles assurent 50% de la formation du jeune et sont associées à la définition du référentiel, au sein de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle notamment. Ajoutons que l'apprentissage conduit à des diplômes d'Etat qui sont donc de la responsabilité de la puissance publique.

- **Protéger les 1,9 millions de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation**. Nous rejoignons le rapport du COE sur une chose : ce n'est pas d'un énième dispositif ciblé dont les jeunes ont besoin, mais du droit commun. Expérimenter la garantie jeune sur 10 000 jeunes, soit 0,5% du public cible, ce ne sera qu'une goutte d'eau …

Et puis, sur les outils existants, nous avons besoin d'ajustements :

- Sur les **emplois d'avenir**, nous ne nous satisferons pas de politique du chiffre. L'ouverture généralisée du dispositif au privé, comme vient de le faire le Préfet d'Ile de France, va engendrer beaucoup d'effets d'aubaine, et donc autant de création d'emplois en moins. On pourrait se rassurer en se disant que c'est dans le privé que les possibilités de pérennisation sont les plus importantes, mais votre dossier documentaire affiche pudiquement que 60% des jeunes sont recrutés pour au moins 3 ans « voire » en CDI. C'est justement ce chiffre que nous voudrions avoir : pouvez-vous nous indiquer M le Ministre, quel est le pourcentage

d'emplois d'avenir qui sont en CDI ? Alors que les études montrent que la pérennisation des emplois aidés est directement liée à la durée de l'emploi et à la qualité de l'accompagnement et de la formation, nous souhaitons que le gouvernement renforce le dispositif sur ces 2 aspects.

- **Sur les contrats de génération**, les négociations sont poussives et se font à minima. Nous craignons que le dispositif se traduise plus par des effets d'aubaine et d'affichage que par une amélioration de l'emploi des jeunes et des seniors. Le recensement que nous avons effectué montre que seule une branche et quelques entreprises ont conclu un accord (et j'en profite pour saluer celui de l'AFPA). Les discussions risquent de se faire à la va vite et en catimini pendant l'été et de se finir très majoritairement par des plans d'action unilatéraux. Nous demandons la réunion d'un comité de suivi tripartite sans attendre, aussitôt après la date butoir du 30/09, pour faire le bilan des accords et plans d'action et travailler aux ajustements nécessaires.

La 3e urgence, c'est les licenciements et les fermetures de site qui se multiplient.

- Nous avons lu avec attention l'étude de la DARES sur les ruptures conventionnelles (il est d'ailleurs regrettable qu'elle n'ait pas trouvé sa place dans les 152 pages de votre dossier documentaire) qui confirme nos inquiétudes. La rupture conventionnelle est détournée de son objectif initial et utilisée, en particulier pour les seniors, comme outil pour contourner les obligations légales liées au licenciement. Nous demandons là encore le respect d'un engagement de la précédente conférence sociale : la réunion d'un groupe de travail pour évaluer le dispositif et surtout travailler aux ajustements nécessaires.

- De même, sur les licenciements éco, nous attendons que le législateur prenne ses responsabilités et réponde à l'interpellation du juge dans l'arrêt Vivéo notamment. Pour la CGT, il est inacceptable de laisser un tel flou juridique et de ne pas pouvoir juger du motif de licenciement

- Enfin, il est indispensable de renforcer les droits des salariés en matière de reprise de sites, la loi Brottes est beaucoup trop limitée car restreinte aux entreprises de plus de 1000 et reposant sur les tribunaux de commerce qu'il est urgent de réformer. Nous attendons des modifications de la loi et surtout des compléments dans la loi ESS

Enfin, le dernier sujet sur lequel nous attendons des actes, c'est celui de la précarité. Et là-dessus, nous avons 3 propositions concrètes.

- La première, c'est le renforcement du CSP et notamment du CSP expérimental. Vous avez affiché votre souhait de mieux mobiliser les outils en direction des demandeurs d'emploi. Pour la CGT, le 1er de ces outils c'est le CSP, qu'il convient, comme le préconise le récent rapport de l'IGAS, de renforcer à l'adossant à une allocation, permettant à tous les bénéficiaires de disposer d'un financement jusqu'à la fin de leur formation.

- La 2e, c'est sur ce que nous appelons le travail informel, qui représente la paille de 4% du PIB. Vous avez adopté un plan et multiplié les contrôles. Pour la CGT, il s'agit d'aller au-delà. Le meilleur moyen de lutter contre le travail informel, c'est de donner des droits aux salariés et à leurs IRP, de renforcer l'inspection du travail dans ses effectifs et ses missions, et de supprimer les outils utilisés pour contourner les contrôles, comme la sous-traitance en cascade (nous demandons la limitation à deux du nombre de sous-traitants) ou mieux les encadrer comme le désormais célèbre statut d'auto-entrepreneur.

J'en viens à la question de Pôle emploi et de l'assurance chômage. M. Le Ministre peut-il nous éclairer sur les raisons du refus opposé à la demande du journal Le Monde de connaître le nombre de demandeurs d'emploi suivis par agent ? Alors qu'en moyenne 136 demandeurs d'emploi sont suivis par agent, ceci atteignant parfois 300, mieux accompagner les demandeurs d'emploi nécessite d'abord une augmentation du nombre et de la formation des agents.

Enfin, je veux dire un mot de la négociation sur l'assurance chômage. Nous serons vigilants à toute coercition envers les privés d'emploi sous prétexte d'adaptabilité. Pour la CGT, pour engager le mouvement vertueux que vous appelez de vos vœux, il est nécessaire que cette négociation débouche sur une taxation des entreprises qui abusent des contrats courts, ce qui permettra en dégageant des ressources supplémentaires d'améliorer la couverture des 60% de chômeurs inscrits à pôle emploi mais non indemnisés, sans déshabiller Pierre pour habiller Paul, sous couvert de simplification.

Notre état d'esprit pour cette table ronde peut être résumé en un mot : EXIGENCE.

- Exigences de mesures à la hauteur de la situation
- Exigences de mesures la hauteur des attentes sociales